

Affaire 09-131223

Aménagement des itinéraires cyclables sur la commune de La Plaine des Palmistes – Modification de contrat de la SPL Maraina – Avenant n°2 à la convention de mandat

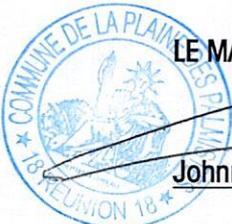
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 décembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

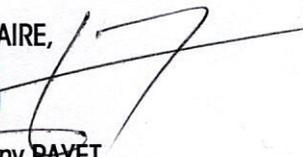
Absents : 05

Procurations : 05

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE
DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le **TREIZE DÉCEMBRE** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Joan DORO 4^{ème} adjoint à Mylène MAHALATCHIMY – Sonia ALBUFFY conseillère municipale à Johnny PAYET – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA – Emilie NALEM conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Héliette THIBURCE

Publicité faite le 18 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Affaire 09-131223

Aménagement des itinéraires cyclables sur la commune de La Plaine des Palmistes – Modification de contrat de la SPL Maraina – Avenant n°2 à la convention de mandat

Le Maire rappelle que la Région Réunion a initié en 2014 une démarche globale de réflexion autour de la pratique du vélo, matérialisée par le Plan Régional Vélo. La commune s'est inscrite dans cette action en faisant inscrire quatre boucles :

- RN3 / Frémicourt / Evan,
- RN3 / Frémicourt / Dureau et Fuschias / Eucalyptus,
- RN3 / Arums / Rempart / RD 55,
- RN3 / RD 55 / Hervé d'Hort.

Pour mémoire, les objectifs poursuivis dans le cadre de la réalisation de ce projet sont de :

- Sécuriser et d'encourager la pratique cyclable locale via l'aménagement de la RN3 à minima sur la portion centrale de la commune.
- Proposer un itinéraire loisirs, accessible au plus grand nombre via le réseau viaire communal très peu circulé tout en mettant en valeur le patrimoine naturel de La Plaine des Palmistes (Remparts, Forêt, Goyaviers, Cascades...).

Pour cette opération, la commune a sollicité la SPL Maraina dans le cadre d'une convention de Maitrise D'ouvrage Délégué pour la réalisation des études et travaux d'aménagement des itinéraires cyclables. Cette dernière accompagne la commune dans la réalisation du projet et les études sont réalisées par le groupement SAFEGE / Uni Vert Durable, Maître d'œuvre de l'opération.

Pour mémoire, le mandat de maîtrise d'ouvrage confié la SPL Maraina découle d'une délibération du 19 décembre 2018. Le 05 Juillet 2019, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage « Aménagement des itinéraires cyclables » a été conclue entre la Commune de La Plaine des Palmistes et la SPL Maraina. La rémunération du mandataire était fixée à 119 150,00 € HT soit 129 277,75 € TTC. Le programme de l'opération sur lequel la SPL Maraina et la Commune de La Plaine des Palmistes ont conclu ladite convention de maîtrise d'ouvrage porte sur les préconisations d'aménagement issues de l'étude de faisabilité menée par la Région Réunion dans le cadre du Plan Régional Vélo (PRV).

En date du 28 juillet 2021, le conseil municipal a validé la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mandat, afin de prendre en compte le programme aménagé de l'opération, notamment pour la phase 1. Suite aux modifications décidées au dernier COPIL, ce programme de la phase 1 portera sur les travaux suivants :

- Aménagement rue Frémicourt, de Fuschias à la rue Bernard GINET : Réalisation d'une bande cyclable dans le sens montant,
- Aménagement rue Fuschias : réalisation d'une zone de partage dans la partie haute et une bande cyclable sens montant sur le reste du linéaire,
- Aménagement rue Eucalyptus : Réalisation d'une voie verte et d'un espace vert au niveau du TPC actuel. montant.

Le projet d'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Maraina est joint au présent rapport.

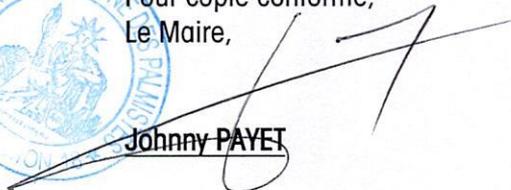
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, 1 **contre** (Frédéric AZOR) et 5 **abstentions** (Érick BOYER, Joseph Luçay CHEVALIER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la passation d'un avenant à la convention de mandat initial, le projet d'avenant est joint au présent rapport,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET



LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES,

ET

LA SPL MARAINA,

AVENANT N°2

**« CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
« AMENAGEMENT DES ITINERAIRES CYCLABLES »**

Le présent avenant est conclu entre :

D'une part,

La Commune de LA PLAINE DES PALMISTES, sise Hôtel de Ville, 230, rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes, représentée par son Maire en exercice, autorisé à signer la présente par délibération de son Conseil Municipal en date du

Dénommé ci-après "**le maître d'ouvrage**"

Et :

La SPL Maraina,

Dont le siège administratif est : 38 rue Colbert 97460 Saint-Paul

SIRET : 520 664 004 00030 R.C.S – St. Denis

Email : contact@spl-maraina.com

Représentée par Monsieur Michael RIVAT, son Directeur Général.

Dénommé ci-après "**le mandataire**"

D'autre part,

Il est expressément convenu ce qui suit.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

PREAMBULE

Par délibération de son Conseil Municipal en date du 19 décembre 2018, la Commune de La Plaine des Palmistes a décidé, dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage régie par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (modifiée), de désigner la SPL MARAINA en qualité de mandataire et de lui confier, en son nom et pour son compte, les tâches nécessaires à la réalisation de l'opération relative à l'aménagement d'itinéraires cyclables sur son territoire.

Le 05 Juillet 2019, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage « Aménagement des itinéraires cyclables » a donc été conclue entre la Commune de Plaine des Palmistes et la SPL Maraina. La rémunération du mandataire était fixée à 119 150,00 € HT soit 129 277,75 € TTC.

Aux termes des dispositions de l'article 3.1 de ladite convention, la SPL Maraina a pour missions, s'agissant de l'aménagement des itinéraires cyclables :

- La préparation du dossier de consultation, la préparation du choix du maître d'œuvre et autres prestations intellectuelles (CSPS, CT, etc.) ;
- La préparation de l'accord sur le projet ;
- La préparation du choix de l'entrepreneur, la signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et la gestion du contrat de travaux ;
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
- La préparation à la réception de l'ouvrage ;
- L'assistance à la recherche de financement et montage des dossiers de financement ;
- Coordination et interface avec les projets connexes ;
- L'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Le programme de l'opération sur lequel la SPL Maraina et la Commune de la Plaine des Palmistes ont conclu ladite convention de maîtrise d'ouvrage porte sur les préconisations d'aménagement issues de l'étude de faisabilité menée par la Région Réunion dans le cadre du PRV (Plan Régional Vélo).

Lors du COPIL du 23 Février 2021, La MOE a présentée deux scénarios d'aménagement. Suite à cette présentation, la Commune a souhaité mener une réflexion en interne afin de valider le schéma global d'aménagement et de définir le nouveau programme de l'opération.

Par la suite, un second COPIL a été organisé le 06 Avril 2021, qui a permis de valider un schéma global d'aménagement des itinéraires cyclables d'un montant de 8 459 777,78€ HT soit 9 178 858,89 € TTC et une première tranche opérationnelle de travaux d'un montant de 3 926 467,30 € HT soit 4 260 217,02 € TTC.

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE Date de télétransmission : 18/12/2023 Date de réception préfecture : 18/12/2023

Considérant que :

- La Commune de la Plaine des Palmistes a souhaité faire évoluer le programme initial de l'opération en validant en COPIL un Schéma d'aménagement des itinéraires cyclables d'un montant global de 8 459 777,78 € HT, soit 9 178 858,89 € TTC ;
- La Commune de la Plaine des Palmistes souhaite réaliser ce programme en plusieurs phases avec une première phase de travaux d'un montant de 3 926 467,30 HT €, soit 4 260 217,02 € TTC.

Ces évolutions ont donné lieu à l'avenant n°1 à la convention précitée aux fins de faire évoluer la mission confiée à la SPL Maraina, conformément au programme retenu par la collectivité à l'issue des études préliminaires.

Avec l'avancée des études opérationnelles, une rencontre avec la DEAL a été organisée le 10 Mars 2022 pour la réalisation du cadrage réglementaire de l'opération. La commune de la Plaine des Palmistes n'étant pas dotée d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP), la DEAL a précisé à la SPL Maraina que le projet est soumis à une autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau, la somme des bassins versants s'approchant des 20 ha. La DEAL a alors proposé à la commune de réaliser un dossier d'antériorité des réseaux afin de ne plus être assujetti à cette nomenclature.

En ce sens, et en attendant de pouvoir réaliser les études liées à cette demande, la commune souhaite **phaser le programme des travaux en deux temps dans l'optique de réaliser les travaux qui peuvent d'ores et déjà être engagés.**

Considérant ces éléments, il y a lieu de conclure un avenant n°2 afin d'intégrer le nouveau phasage et de faire évoluer les missions confiées à la SPL Maraina.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

ARTICLE 1 - OBJET DU PRESENT AVENANT N°2

Le présent avenant a pour objet :

- D'acter le phasage du programme des travaux ;
- D'adapter la rémunération du mandataire et le bilan financier prévisionnel du mandat au regard de ce phasage ;

Les autres dispositions de la convention, restent inchangées.

ARTICLE 2 - CONSISTANCE ET COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES INTEGRES AU PROGRAMME INITIAL

2.1 EVOLUTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

Le présent article vient remplacer l'annexe 1 de la convention de mandat.

Phase 1 :

- Réalisation d'une bande cyclable unilatérale sur la rue Frémicourt Perrault (tronçon entre la rue des Fuschias jusqu'au passage de la ravine « petit bras de Piton ») ;
- Réalisation d'une voie verte sur la rue des Eucalyptus au niveau du terre-plein central et création d'un trottoir (sens montant) ;
- Reprise surfacique de l'enrobé sur la rue des Fuschias pour réaliser une zone de rencontre 20 km/h.

Pour rappel le programme détaillé dans l'avenant n°1 prévoyait une double bande cyclable sur la rue des Fuschias et la rue des Eucalyptus.

Phase 2 :

- Réalisation d'une voie verte séparée de la chaussée par une noue végétalisée sur le secteur comprenant la rue des Arums, la rue Bras Patience et la rue PA Cornu (sans requalification de la chaussée existante) ;
- Réalisation d'un parking à proximité de la cascade Biberon ;
- Réalisation d'une bande cyclable dans le sens montant sur la boucle du bassin Cadet ;
- Réalisation d'une bande cyclable sur la RN3 dans le sens montant, du cimetière au SUPER U. **A conserver dans le programme ou à supprimer ?**
- **Réalisation d'une bande cyclable sur une portion de la rue Louis Carron → à rajouter ? Si oui préciser la localisation : de la rue des Eucalyptus à XXX ?**

Pour rappel le programme détaillé dans l'avenant n°1 prévoyait une double bande cyclable sur la rue des Arums / Bras Patience / PA Cornu / Remparts.

2.2 ESTIMATION DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

L'estimation du coût prévisionnel des travaux indiquée dans l'avenant n°1 à la convention de mandat s'élevait à 3 926 467,30 € HT soit 4 206 417,02 € TTC.

L'estimation du coût prévisionnel des travaux de la **phase 1** s'élève à **1 614 371,6 € HT**, soit **1 751 593,19 € TTC €** (estimation MOE en phase DCE – IndD - septembre 2023).

L'estimation du coût prévisionnel des travaux de la phase 2 s'élève à **3 545 934,05 € HT**, soit **3 847 338,44 € TTC** (sur la base de l'estimation MOE en phase PRO-IndE réévaluée à + 15 % d'actualisation des prix).

Le coût total des travaux est estimé à **5 160 305,65 € HT** soit **5 598 931,63 € TTC**, ce qui représente une augmentation du coût total prévisionnel des travaux de **31,42 %** par rapport à l'estimation du coût prévisionnel des travaux indiqué dans l'avenant n°1 à la convention.

Cette augmentation correspond à la mise à jour de l'estimation suite aux évolutions du programme et à l'actualisation des coûts.

ARTICLE 3 – INCIDENCES FINANCIERES DE L'AVENANT N°2

3.1 INCIDENCES SUR LA REMUNERATION DE LA SPL MARAINA

➤ Montant de la rémunération

L'intégration du phasage des travaux dans la convention de mandat porte ainsi le montant de la rémunération du mandataire de **154 250,00 € HT** à **221 800,00 € HT** :

Montant initial de la rémunération du mandataire € HT	Montant de l'avenant n°1 € HT	Montant rémunération mandataire à l'issue de l'avenant n°1 € HT	Montant de l'avenant n°2 € HT	Montant rémunération mandataire à l'issue de l'avenant n°2 € HT	% D'augmentation par rapport à la rémunération initiale
119 150,00	35 100,00	154 250,00	67 550,00	221 800,00	86,15 %

Le montant total de la rémunération du mandataire est porté à **221 800,00 € HT** soit **240 563,00 € TTC** après avenant n°2, ce qui représente une augmentation de **86,15 %** du montant de la rémunération initiale.

➤ Décomposition détaillée de la rémunération

L'annexe 1 du présent avenant remplace l'Annexe 2 de la convention de mandat « décomposition détaillée de l'offre de prix de la SPL Maraina ».

➤ Modalités de paiement

L'annexe 2 du présent avenant remplace l'annexe 3 de la convention de mandat « modalités de paiement des prestations ».

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

3.2 INCIDENCES SUR LE BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

Le bilan financier prévisionnel initial s'élevait à **3 140 466,06 € HT**, soit **3 407 405,68 € TTC**.

A l'issue de l'avenant n°1 le bilan financier prévisionnel est passé à **4 893 245,55 € HT** soit **5 309 171,42 € TTC**.

Le présent avenant n°2 acte une nouvelle augmentation du bilan financier prévisionnel qui s'élève à **6 507 750,47 € HT** soit **7 060 909,26 € TTC**, soit une augmentation de **32,99% par rapport à l'avenant n°1**.

L'annexe 3 « Bilan financier de l'opération » du présent avenant remplace l'annexe 4 de la convention initiale.

L'augmentation du bilan financier prévisionnel s'explique par une augmentation des honoraires d'études et de la rémunération du mandataire liés au nouveau phasage de l'opération, et par l'actualisation du coût prévisionnel des travaux.

3.3 INCIDENCES OPERATIONNELLES

Le nouveau phasage du programme des travaux engendre de nouvelles missions pour la SPL Maraina :

- **Le lancement d'une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre pour la deuxième phase des travaux.**
Les études de conception ont été menées par le groupement SAFEGE REUNION / UNIVERT DURABLE (MOE 1) jusqu'au PRO. Suite à l'évolution du programme des travaux, à l'ajout de prestations supplémentaires en phase conception et au nouveau phasage des travaux, l'avenant n°2 à leur marché restreint le périmètre de leurs missions. A l'issue du PRO les missions de la MOE 1 se poursuivent uniquement sur le programme des travaux de la phase 1 (ACT, suivi des travaux, et GPA) ;
- **La consultation d'un nouveau CSPS pour le suivi des travaux de la phase 2 ;**
- **L'assistance à la passation des marchés de travaux de la phase 2 ;**
- **Le suivi des travaux de la phase 2 ;**
- **Le suivi de la période de GPA de la phase 2.**

ARTICLE 4 - RENONCIATION

A l'exception des travaux ou prestations non visés par le présent avenant, celui-ci emporte la renonciation à toutes demandes, revendications ou réclamation ayant pour origine des faits ou des événements relevant d'éléments abordés dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 5 - PRISE D'EFFET

Les dispositions du présent avenant prennent effet à compter de sa notification au mandataire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

ARTICLE 6 – AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

Fait en deux exemplaires originaux.

A La Plaine des Palmistes,
le

**La Commune de La Plaine
des Palmistes,**

A Saint-Paul, le

**La SPL Maraina, mandataire
de la Commune de La Plaine
des Palmistes,**

Le Maire

**La Directeur Général,
M. Michael RIVAT**

PROJET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

ANNEXE 1 – DECOMPOSITON DETAILLEE DE L'OFFRE DE LA SPL MARAINA

➤ Récapitulatif de l'opération

Opération	Aménagement des itinéraires cyclables		
Maître d'ouvrage	Plaine des Palmistes	Durée du mandat :	84 mois
Mandataire	SPL MARAINA	Durée prévisionnelle des travaux :	phase 1 : 8 mois phase 2 : 12 mois
Secteur géographique : Commune de la Plaine des Palmistes			

Estimation provisoire du MO	HT	TVA	TTC
Travaux	5 831 145,38	495 647,36	6 326 792,74
Honoraires Techniques	436 151,09	37 072,84	473 223,93
Autres dépenses	12 000,00	1 020,00	13 020,00
Total	6 279 296,47	533 740,20	6 813 036,67

Rémunération mandataire	HT	TVA	TTC
<i>Rémunération</i>	221 800,00	18 853,00	240 653,00
<i>Révisions</i>	6 654,00	565,59	7 219,59
Total	228 454,00	19 418,59	247 872,59

Bilan prévisionnel de l'opération	6 507 750,47	553 158,79	7 060 909,26
--	---------------------	-------------------	---------------------

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

➤ **Décomposition détaillée de l'offre de la SPL MARAINA**

MISSIONS	Temps passé en jours					Offre financière par élément de mission
	Dir. Pôle Technique	Chef de projet	Resp Opération	Resp Service Marché	Assistante	
	1 200,00	1 000,00	900,00	900,00	500,00	
PHASE PLANIFICATION						1 200,00
A.0 - Engagement	1,00	-	-	-	-	1 200,00
A.0.1 - Préparation et passage en Comité Technique et d'Engagement	1,00					
A.1 - Définition des conditions techniques et administratives	-	-	-	-	-	-
A.1.1 - Analyse du dossier et définit les études complémentaires éventuelles (études de sol, relevés topographiques, étude d'impact, ...)						
A.1.2 - Définit les intervenants nécessaires, les missions et responsabilités de chaque intervenant, les procédures de consultation et de choix des intervenants						
A.1.3 - Contacte et négocie avec les organismes chargés de la gestion des services publics (EDF, téléphone, eau, assainissement, ...)						
A.2 - Assistance à la planification stratégique	-	-	-	-	-	-
A.2.1 - Etablit la planification générale de l'opération					-	
A.2.2 - Etablit le planning financier de l'opération					-	
PHASE CONSULTATION MOE PHASE 1						9 450,00
A.3 - Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre	-	-	6,50	4,00	-	9 450,00
A.3.1 - Etablit le dossier de consultation comprenant le règlement de consultation, l'acte d'engagement, le CCP et l'avis d'appel public à la concurrence			2,00	1,00		
A.3.2 - Participe à l'ouverture des candidatures et / ou offres				0,50		
A.3.3 - Analyse les candidatures et offres et établit le rapport de présentation			4,00	2,00		
A.3.4 - Prépare la notification des résultats aux candidats et établit éventuellement un projet de lettre explicitant le rejet de la candidature ou de l'offre aux candidats qui en font la demande par écrit						
A.3.5 - Négocie et met au point les marchés avec le ou les candidats retenus			0,50			
A.3.6 - Etablit le rapport de présentation des marchés				0,50		
A.3.7 - Prépare les marchés des candidats retenus avant notification						-
PHASE CONSULTATION MOE PHASE 2						9 450,00
A.3 - Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre	-	-	6,50	4,00	-	9 450,00
A.3.1 - Etablit le dossier de consultation comprenant le règlement de consultation, l'acte d'engagement, le CCP et l'avis d'appel public à la concurrence			2,00	1,00		
A.3.2 - Participe à l'ouverture des candidatures et / ou offres				0,50		
A.3.3 - Analyse les candidatures et offres et établit le rapport de présentation			4,00	2,00		
A.3.4 - Prépare la notification des résultats aux candidats et établit éventuellement un projet de lettre explicitant le rejet de la candidature ou de l'offre aux candidats qui en font la demande par écrit						
A.3.5 - Négocie et met au point les marchés avec le ou les candidats retenus			0,50			
A.3.6 - Etablit le rapport de présentation des marchés				0,50		
A.3.7 - Prépare les marchés des candidats retenus avant notification						
PHASE CONSULTATION PRESTATAIRES PHASE 1						12 600,00
A.4 - Assistance à la passation des autres marchés de prestations intellectuelles	-	-	9,00	5,00	-	12 600,00
A.4.1 - Définit les missions des prestataires : Contrôleur technique, CSPP, OPC, Etude géotechnique, Relevé topographique, reprographie, pose de panneau permis, constat d'huissier			1,00			
A.4.2 - Etablit le dossier de consultation comprenant le règlement de consultation, l'acte d'engagement, le CCTP et l'avis d'appel public à la concurrence			4,00	2,00		
A.4.3 - Participe à l'ouverture des candidatures et / ou offres						
A.4.4 - Analyse les candidatures et offres et établit le rapport de présentation			4,00	2,00		
A.4.5 - Prépare la notification des résultats aux candidats et établit éventuellement un projet de lettre explicitant le rejet de la candidature ou de l'offre aux candidats qui en font la demande par écrit				1,00		
A.4.6 - Négocie et met au point les marchés avec le ou les candidats retenus						
A.4.7 - Etablit le rapport de présentation des marchés						
A.4.8 - Prépare les marchés des candidats retenus avant notification						

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

PHASE CONSULTATION PRESTATAIRES PHASE 2						3 150,00
A.4 - Assistance à la passation des autres marchés de prestations intellectuelles	-	-	2,00	1,50	-	3 150,00
A.4.1 - Définit les missions du CSPS						
A.4.2 - Etablit le dossier de consultation comprenant le règlement de consultation, l'acte d'engagement, le CCTP et l'avis d'appel public à la concurrence			1,00	0,50		
A.4.3 - Participe à l'ouverture des candidatures et / ou offres						
A.4.4 - Analyse les candidatures et offres et établit le rapport de présentation			1,00	0,50		
A.4.5 - Prépare la notification des résultats aux candidats et établit éventuellement un projet de lettre explicitant le rejet de la candidature ou de l'offre aux candidats qui en font la demande par écrit				0,25		
A.4.6 - Négocie et met au point les marchés avec le candidat retenu						
A.4.7 - Etablit le rapport de présentation du marché						
A.4.8 - Prépare le marché du candidat retenu avant notification				0,25		
PHASE ETUDE						27 000,00
A.5 - Assistance technique / Conduite d'opération études	-	-	30,00	-	-	27 000,00
A.5.1 - Finalise la mise au point du programme avec la Moe puis des études ESQUISSE en veillant notamment au respect du programme, des délais d'études et enveloppe financière			6,50			
A.5.2 - Suit la mise au point par le maître d'œuvre des documents d'études AVP en veillant notamment au respect du programme, des délais d'études et enveloppe financière			5,00			
A.5.3 - Suit le dépôt et instruction des dossiers réglementaires			5,00			
A.5.4 - Suit la procédure de mise en compatibilité du PLU						
A.5.5 - Suit la mise au point par le maître d'œuvre des documents d'études Projet en veillant notamment au respect du programme, des délais d'études et enveloppe financière			7,50			
A.5.6 - Suit et met à jour la planification générale de l'opération			1,50			
A.5.7 - Suit l'engagement des dépenses			1,50			
A.5.8 - Vérifie et traite les décomptes d'honoraires			1,50			
A.5.9 - Prépare, signe et notifie les ordres de services après approbation du maître d'ouvrage			1,50			
A.5.10 - Négocie et transmet les projets d'avenant au maître d'ouvrage et établit le rapport de présentation						
PHASE PASSATION DES MARCHES PHASE 1						13 550,00
Appel d'offres en lots séparés						
A.6 - Assistance à la passation des marchés de travaux	-	-	10,00	4,50	1,00	13 550,00
A.6.1 - Définition du mode de consultation des entreprises en partenariat avec la MOE						
A.6.2 - Etablissement de l'avis d'appel public à la concurrence et règlement de la consultation en partenariat avec la MOE			0,50	0,50		
A.6.3 - Vérification du dossier de consultation des entreprises établi par la MOE			2,00	1,00		
A.6.4 - Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence aux différents organes de parution						
A.6.5 - Mise à disposition des dossiers de consultation sous forme dématérialisée et papier						
A.6.6 - Réception des candidatures / offres						
A.6.7 - Vérification des offres (administrative et technique)			1,00	1,00		
A.6.8 - Assistance au Maître d'ouvrage pour le choix des titulaires avec notamment :						
- Avis sur analyse des offres établie par MOE			3,50	1,50		
- Participation à la séance d'attribution			0,50			
- Préparation et notification de la décision du maître d'ouvrage aux candidats non retenus						
- Préparation de la lettre explicitant les raisons des rejets de l'offre si les candidats non retenus en font la demande écrite						
- Demandes éventuelles de pièces administratives complémentaires pour les candidats retenus						
A.6.9 - Négociation avec les candidats si nécessaire			1,00	0,50		
A.6.10 - Etablissement du rapport de présentation après négociation						
A.6.11 - Constitution des dossiers marchés					0,50	
A.6.12 - Prise de connaissance des dossiers marchés de travaux			1,50			
A.6.13 - Convocation des titulaires pour signature de l'ensemble des pièces du marché					0,50	
PHASE PASSATION DES MARCHES PHASE 2						13 550,00
Appel d'offres en lots séparés						
A.6 - Assistance à la passation des marchés de travaux	-	-	10,00	4,50	1,00	13 550,00
A.6.1 - Définition du mode de consultation des entreprises en partenariat avec la MOE						
A.6.2 - Etablissement de l'avis d'appel public à la concurrence et règlement de la consultation en partenariat avec la MOE			0,50	0,50		
A.6.3 - Vérification du dossier de consultation des entreprises établi par la MOE			2,00	1,00		
A.6.4 - Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence aux différents organes de parution						
A.6.5 - Mise à disposition des dossiers de consultation sous forme dématérialisée et papier						
A.6.6 - Réception des candidatures / offres						

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

A.6.7 - Vérification des offres (administrative et technique)			1,00	1,00	
A.6.8 - Assistance au Maître d'ouvrage pour le choix des titulaires avec notamment :					
- Avis sur analyse des offres établie par MOE			3,50	1,50	
- Participation à la séance d'attribution			0,50		
- Préparation et notification de la décision du maître d'ouvrage aux candidats non retenus					
- Préparation de la lettre explicitant les raisons des rejets de l'offre si les candidats non retenus en font la demande écrite					
- Demandes éventuelles de pièces administratives complémentaires pour les candidats retenus					
A.6.9 - Négociation avec les candidats si nécessaire			1,00	0,50	
A.6.10 - Etablissement du rapport de présentation après négociation					
A.6.11 - Constitution des dossiers marchés					0,50
A.6.12 - Prise de connaissance des dossiers marchés de travaux			1,50		
A.6.13 - Convocation des titulaires pour signature de l'ensemble des pièces du marché					0,50

PHASE TRAVAUX PHASE 1	Durée des travaux : 08 mois y compris prépa. 1 réunion sur site par semaine					42 750,00
A.7 - Conduite d'opération Travaux	-	-	47,50	-	-	42 750,00
A.7.1 - Transmets au maître d'ouvrage les attestations d'assurance de responsabilité civile et décennale des titulaires						
A.7.2 - vérifie et cosigne les ordres de services de démarrage						
A.7.3 - Assiste aux réunions de chantier			24,00			
A.7.4 - Etablit la déclaration d'ouverture de chantier						
A.7.5 - Suit l'exécution et l'évolution général des travaux			8,00			
A.7.6 - Suit et met à jour la planification générale de l'opération			1,00			
A.7.7 - Suit l'engagement des dépenses			1,00			
A.7.8 - Vérifie les décomptes d'honoraires, propose les pénalités intermédiaires éventuelles			1,00			
A.7.9 - Vérifie les situations de travaux, propose ou donne un avis sur les pénalités éventuelles			2,00			
A.7.10 - Vérifie et cosigne les ordres de services ayant un impact financier ou pouvant impacter le planning			0,50			
A.7.11 - Négocie et transmet les projets d'avenant au maître d'ouvrage et établit le rapport de présentation			2,00			
A.7.12 - S'assure de la bonne réalisation des travaux et de la concordance des équipements livrés						
A.7.13 - Assiste le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des garanties contractuelles jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement						
A.7.14 - Traite les propositions de sous-traitance			0,50			
A.7.15 - Suit la réalisation des contrats avec assistance à la négociation						
A.7.17 - Suit la mission dévolue au contrôleur technique et s'assure de la mise en œuvre des prescriptions émises						
A.7.18 - Suit la mission dévolue au CSPS et s'assure de la mise en œuvre des prescriptions émises			1,00			
A.7.19 - Négocie et donne un avis sur les travaux modificatifs, travaux supplémentaires			1,00			
A.7.20 - Rend compte au maître d'ouvrage des éventuelles difficultés rencontrées et propose les mesures à prendre			1,00			
A.7.21 - Suit la mise en œuvre des décisions de la commission de sécurité et relance éventuellement les parties prenantes concernées			0,50			
A.7.22 - Organise et suit les opérations préalables à la réception			1,00			
A.7.23 - Vérifie et transmet au maître d'ouvrage pour accord préalable le projet de décision de réception						
A.7.24 - Après accord du maître d'ouvrage, notifie aux intéressés la décision de réception						
A.7.25 - Vérifie les décomptes finaux						
A.7.26 - Etablit et notifie les décomptes généraux			1,00			
A.7.27 - Suit l'exécution des levées de réserves			1,00			
A.7.28 - Remet au maître d'ouvrage les dossiers complets des ouvrages exécutés			1,00			
A.7.29 - Prépare la déclaration d'achèvement des travaux et demande le certificat de conformité						
Pour tout dépassement de la durée initiale de chantier non imputable directement au mandataire, une rémunération supplémentaire lui est dû.	Forfait mensuel					3 000,00

PHASE TRAVAUX PHASE 2	Durée des travaux : 12 mois y compris prépa. 1 réunion sur site par semaine					57 600,00
A.7 - Conduite d'opération Travaux	-	-	64,00	-	-	57 600,00
A.7.1 - Transmets au maître d'ouvrage les attestations d'assurance de responsabilité civile et décennale des titulaires						
A.7.2 - vérifie et cosigne les ordres de services de démarrage						
A.7.3 - Assiste aux réunions de chantier			36,00			
A.7.4 - Etablit la déclaration d'ouverture de chantier						
A.7.5 - Suit l'exécution et l'évolution général des travaux			12,00			
A.7.6 - Suit et met à jour la planification générale de l'opération			1,00			
A.7.7 - Suit l'engagement des dépenses			1,00			
A.7.8 - Vérifie les décomptes d'honoraires, propose les pénalités intermédiaires éventuelles			1,00			

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

A.7.9 - Vérifie les situations de travaux, propose ou donne un avis sur les pénalités éventuelles			2,50			
A.7.10 - Vérifie et cosigne les ordres de services ayant un impact financier ou pouvant impacter le planning			0,50			
A.7.11 - Négocie et transmet les projets d'avenant au maître d'ouvrage et établit le rapport de présentation			2,00			
A.7.12 - S'assure de la bonne réalisation des travaux et de la concordance des équipements livrés						
A.7.13 - Assiste le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des garanties contractuelles jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement						
A.7.14 - Traite les propositions de sous-traitance			0,50			
A.7.15 - Suit la réalisation des contrats avec assistance à la négociation						
A.7.17 - Suit la mission dévolue au contrôleur technique et s'assure de la mise en œuvre des prescriptions émises						
A.7.18 - Suit la mission dévolue au CSPS et s'assure de la mise en œuvre des prescriptions émises			1,00			
A.7.19- Négocie et donne un avis sur les travaux modificatifs, travaux supplémentaires			1,00			
A.7.20 - Rend compte au maître d'ouvrage des éventuelles difficultés rencontrées et propose les mesures à prendre			1,00			
A.7.21 - Suit la mise en œuvre des décisions de la commission de sécurité et relance éventuellement les parties prenantes concernées			0,50			
A.7.22 - Organise et suit les opérations préalables à la réception			1,00			
A.7.23 - Vérifie et transmet au maître d'ouvrage pour accord préalable le projet de décision de réception						
A.7.24 - Après accord du maître d'ouvrage, notifie aux intéressés la décision de réception						
A.7.25 - Vérifie les décomptes finaux						
A.7.26 - Etablit et notifie les décomptes généraux			1,00			
A.7.27 - Suit l'exécution des levées de réserves			1,00			
A.7.28 - Remet au maître d'ouvrage les dossiers complets des ouvrages exécutés			1,00			
A.7.29 - Prépare la déclaration d'achèvement des travaux et demande le certificat de conformité						
Pour tout dépassement de la durée initiale de chantier non imputable directement au mandataire, une rémunération supplémentaire lui est dû.	Forfait mensuel					3 000,00
PHASE DE GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT PHASE 1	-	-	10,50	-	-	9 450,00
A.8.1 - Pendant la 1ère année de garantie, transmet aux intéressés les désordres constatés à reprendre et suit leurs corrections, saisit éventuellement les assurances concernées.			3,00			
A.8.2- Organise et suit la visite de fin de garantie de parfait achèvement			2,00			
A.8.4re les cautions			1,00			
A.8.5 - Vérifie et transmet le PV de fin garantie de parfait achèvement et le notifie aux intéressés après accord du maître d'ouvrage.			2,00			
A.8.6 - Etablit le bilan financier définitif de l'opération			2,50			
PHASE DE GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT PHASE 2	-	-	10,50	-	-	9 450,00
A.8.1 - Pendant la 1ère année de garantie, transmet aux intéressés les désordres constatés à reprendre et suit leurs corrections, saisit éventuellement les assurances concernées.			3,00			
A.8.2- Organise et suit la visite de fin de garantie de parfait achèvement			2,00			
A.8.4re les cautions			1,00			
A.8.5 - Vérifie et transmet le PV de fin garantie de parfait achèvement et le notifie aux intéressés après accord du maître d'ouvrage.			2,00			
A.8.6 - Etablit le bilan financier définitif de l'opération			2,50			
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE ET FINANCIERE	-	-	13,00	1,00	-	12 600,00
A.9.1 - Assiste le maître d'ouvrage lors des litiges et / ou contentieux			1,00	1,00		
A.9.2 - Etablit les bilans financiers prévisionnels de l'opération			2,00			
A.9.3 - Préparation et tenue des réunions du Comité de Contrôle Analogique et CRAC			10,00			
A.9.4 - Assistance au montage des dossiers de financement						
Total temps passé (jours)	1,00	-	219,50	24,50	2,00	

TOTAL € HT	221 800,00
TVA 8,5%	18 853,00
TOTAL € TTC	240 653,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

ANNEXE 2 - MODALITES DE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Eléments de la mission du mandataire	Coût des prestations € HT	Eléments déclenchant la rémunération du mandataire	Montant de la Rémunération		
			€ HT	TVA	€ TTC
PHASE PLANIFICATION	1 200,00 €				
		à la notification de la convention de mandat	1 200,00 €	102,00 €	1 302,00 €
PHASE CONSULTATION MOE PHASE 1	9 450,00 €				
		30% à la remise du DCE	2 835,00 €	240,98 €	3 075,98 €
		10% à la publication de l'AO Moe	945,00 €	80,33 €	1 025,33 €
		30% à la remise du RAO Moe	2 835,00 €	240,98 €	3 075,98 €
		10% à l'attribution de la Moe	945,00 €	80,33 €	1 025,33 €
		20% à la notification de la Moe	1 890,00 €	160,65 €	2 050,65 €
PHASE CONSULTATION MOE PHASE 2	9 450,00 €				
		30% à la remise du DCE	2 835,00 €	240,98 €	3 075,98 €
		10% à la publication de l'AO Moe	945,00 €	80,33 €	1 025,33 €
		30% à la remise du RAO Moe	2 835,00 €	240,98 €	3 075,98 €
		10% à l'attribution de la Moe	945,00 €	80,33 €	1 025,33 €
		20% à la notification de la Moe	1 890,00 €	160,65 €	2 050,65 €
PHASE CONSULTATION PRESTATAIRES PHASE 1	12 600,00 €				
		30% à la remise du rapport d'analyse des offres du CSP5	3 780,00 €	321,30 €	4 101,30 €
		35% à la remise du rapport d'analyse de offres géometre	4 410,00 €	374,85 €	4 784,85 €
		35% à la remise du rapport d'analyse des offres du géotechnicien	4 410,00 €	374,85 €	4 784,85 €
PHASE CONSULTATION PRESTATAIRES PHASE 2	3 150,00 €				
		30% à la remise du rapport d'analyse des offres du CSP5	945,00 €	80,33 €	1 025,33 €
		35% à la remise du rapport d'analyse de offres géometre	1 102,50 €	93,71 €	1 196,21 €
		35% à la remise du rapport d'analyse des offres du géotechnicien	1 102,50 €	93,71 €	1 196,21 €
PHASE ETUDE	27 000,00 €				
		11,50% à la remise des EP	3 105,00 €	263,93 €	3 368,93 €
		25% à la remise de l'AVP	6 660,00 €	566,10 €	7 226,10 €
		10% à la validation de l'AVP	2 700,00 €	229,50 €	2 929,50 €
		20% à la remise des dossiers réglementaires	5 400,00 €	459,00 €	5 859,00 €
		5% à l'obtention des autorisations réglementaires	1 350,00 €	114,75 €	1 464,75 €
		20% à la remise du PRO	5 400,00 €	459,00 €	5 859,00 €
		8,8% à la validation du PRO	2 385,00 €	202,73 €	2 587,73 €
PHASE PASSATION DES MARCHES PHASE 1	13 550,00 €				
		20% à la remise du DCE pour validation	2 710,00 €	230,35 €	2 940,35 €
		10% à la publication de l'AO travaux	1 355,00 €	115,18 €	1 470,18 €
		30% à la remise du rapport ACT	4 065,00 €	345,53 €	4 410,53 €
		10% à l'attribution des marchés de travaux	1 355,00 €	115,18 €	1 470,18 €
		30% à la notification du marché de travaux	4 065,00 €	345,53 €	4 410,53 €
PHASE PASSATION DES MARCHES PHASE 2	13 550,00 €				
		20% à la remise du DCE pour validation	2 710,00 €	230,35 €	2 940,35 €
		10% à la publication de l'AO travaux	1 355,00 €	115,18 €	1 470,18 €
		30% à la remise du rapport ACT	4 065,00 €	345,53 €	4 410,53 €
		10% à l'attribution des marchés de travaux	1 355,00 €	115,18 €	1 470,18 €
		30% à la notification du marché de travaux	4 065,00 €	345,53 €	4 410,53 €
PHASE TRAVAUX PHASE 1	42 750,00 €				
		Rémunération appelée trimestriellement à compter du démarrage des travaux sur la base d'une durée de 8 mois, soit 2 trimestres et 2 mois)	5 343,75 €	454,22 €	5 797,97 €
		Soit par mois			
PHASE TRAVAUX PHASE 2	57 600,00 €				
		Rémunération appelée trimestriellement à compter du démarrage des travaux sur la base d'une durée de 12 mois, soit 4 trimestres)	4 800,00 €	408,00 €	5 208,00 €
		Soit par mois			
PHASE DE GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT PHASE :	9 450,00 €				
		Période de garantie de parfait achèvement : rémunération appelée trimestriellement (GPA sur 12 mois soit 4 trimestres)	2 362,50 €	200,81 €	2 563,31 €
		Soit par trimestre			
PHASE DE GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT PHASE :	9 450,00 €				
		Période de garantie de parfait achèvement : rémunération appelée trimestriellement (GPA sur 12 mois soit 4 trimestres)	2 362,50 €	200,81 €	2 563,31 €
		Soit par trimestre			
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE ET FINANCIER	12 600,00 €				
		Rémunération appelée trimestriellement au prorata de la durée globale de l'opération, soit 21 trimestres	600,00 €	51,00 €	651,00 €
		Soit par trimestre			
TOTAL (€ HT)	221 800,00 €				

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de réception en préfecture : 18/12/2023 16:05:45
Date de réception préfecture : 18/12/2023

ANNEXE 3 – BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

Désignation des dépenses	€ HT	TVA	€ TTC
HONORAIRES D'ETUDES	436 151,09	37 072,84	473 223,93
Honoraires de Moe phase 1	162 723,94	13 831,53	176 555,47
Honoraires de Moe phase 2	161 694,59	13 744,04	175 438,63
Honoraires géometre	60 000,00	5 100,00	65 100,00
Honoraires de géotechnique	28 000,00	2 380,00	30 380,00
Honoraires de CSPS	14 000,00	1 190,00	15 190,00
Révisions de prix (3%)	9 732,56	827,27	10 559,82
TRAVAUX	5 831 145,38	495 647,36	6 326 792,74
Travaux phase 1	1 614 371,60	137 221,59	1 751 593,19
Travaux phase 2	3 545 934,05	301 404,39	3 847 338,44
Provision tolérance Moe et aléas (10%)	516 030,57	43 862,60	559 893,16
Révisions de prix (3%)	154 809,17	13 158,78	167 967,95
FRAIS FINANCIERS	-	-	-
Frais financiers de l'opération	-	-	-
REMUNERATION DU MANDATAIRE	228 454,00	19 418,59	247 872,59
Rémunération	221 800,00	18 853,00	240 653,00
Révisions (3%)	6 654,00	565,59	7 219,59
AUTRES DEPENSES	12 000,00	1 020,00	13 020,00
Publications et insertion dans la presse	12 000,00	1 020,00	13 020,00
Assurance Dommage--ouvrage (ADO)	-	-	-
TOTAL DEPENSES	6 507 750,47	553 158,79	7 060 909,26

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM09-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

ANNEXE 4 – PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le planning de l'opération sera complété dès lors que la maîtrise d'ouvrage aura précisé au mandataire les prérequis pour le démarrage de la deuxième phase de travaux.

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	2e trimestre			1er trimestre		3e trimestre		1er trimestre		3e trimestre		1er trimestre		3e trimestre					
					Avr	Jul	Oct	Jan	Avr	Jul	Oct	Jan	Avr	Jul	Oct	Jan	Avr	Jul	Oct	Jan	Avr	Jul	
1	ETUDES OPERATIONNELLES	25,05 mois	Mar 28/04/20	Mar 29/03/22																			
2	Etudes Préliminaires	2 mois	Mar 28/04/20	Lun 22/06/20	Etudes Préliminaires																		
3	Validation EP	2 mois	Mar 23/06/20	Lun 17/08/20	Validation EP																		
4	Etudes AVANT PROJET (AVP)	2 mois	Jeu 16/09/21	Mer 10/11/21	16/09 Etudes AVANT PROJET (AVP)																		
5	Validation AVP	2 mois	Jeu 11/11/21	Mer 05/01/22	11/11 Validation AVP																		
6	Etude hydraulique	2 mois	Jeu 02/12/21	Mer 26/01/22	02/12 Etude hydraulique																		
7	Validation Etude hydraulique	2 mois	Jeu 27/01/22	Mer 23/03/22	27/01 Validation Etude hydraulique																		
8	Etudes PROJET (PRO)	3 mois	Mer 08/12/21	Mar 01/03/22	08/12 Etudes PROJET (PRO)																		
9	Validation du PRO	1 mois	Mer 02/03/22	Mar 29/03/22	02/03 Validation du PRO																		
10	Suspension de l'opération	9,1 mois	Ven 09/09/22	Lun 22/05/23	Suspension de l'opération																		
11	PROCEDURES REGLEMENTAIRES	7,8 mois	Jeu 24/03/22	Jeu 27/10/22	PROCEDURES REGLEMENTAIRES																		
12	Elaboration Dossier loi sur l'eau	4,6 mois	Jeu 24/03/22	Ven 29/07/22	24/03 Elaboration Dossier loi sur l'eau																		
13	Validation du dossier	1 sm	Lun 01/08/22	Ven 05/08/22	01/08 Validation du dossier																		
14	Instruction	3 mois	Ven 05/08/22	Jeu 27/10/22	Instruction																		
15	DCE	3 mois	Lun 19/06/23	Ven 08/09/23	19/06 DCE																		
16	TRAVAUX (1ère phase)	8,25 mois	Lun 20/11/23	Ven 05/07/24	TRAVAUX (1ère phase)																		
17	Période de préparation	1 mois	Lun 20/11/23	Ven 15/12/23	20/11 Période de préparation																		
18	Travaux	6 mois	Lun 22/01/24	Ven 05/07/24	22/01 Travaux																		